

## **CREDIT A LA CONSOMMATION ET COVID-19 : BILAN 11 MOIS 2020**

---

### **Le crédit à la consommation est en baisse significative sur les 11 premiers mois de 2020**

Concernant les chiffres d'activité du crédit à la consommation, l'ASF qui représente 50 % du marché français, constate que la production de nouveaux crédits est en retrait de -12% sur les onze premiers mois de l'année par rapport à 2019. Seul secteur en hausse au troisième trimestre 2020 : le financement d'automobiles, notamment d'occasion (par crédits affectés et LOA) qui a permis à l'activité des établissements spécialisés de se redresser durant l'été. Cette hausse observée est la conséquence du report des projets d'achats et locations des ménages français à la sortie du premier confinement et aussi des mesures de soutien des pouvoirs publics au secteur.

Les chiffres d'octobre (-7,5%) et de novembre (-8,5%) montrent une orientation de nouveau à la baisse, les financements d'automobiles neuves étant de nouveau en négatif après l'effet de rattrapage des 4 mois précédents.

Les données de la Banque de France, qui couvrent l'ensemble du marché, confirment ces tendances tant pour la production, qui se situe bien en deçà des moyennes pré-covid<sup>i</sup>, que pour les encours de crédit à la consommation dont la croissance connaît un net ralentissement durant le deuxième trimestre 2020 (+1 % après +3,4 % en mars 2020<sup>ii</sup>) et au troisième trimestre 2020 (+0,5%<sup>iii</sup>).

### **Le constat porté par les adhérents de l'ASF sur la période est à ce stade celui d'une gestion maîtrisée des effets de la crise sanitaire**

Lors du premier confinement, on a assisté à une vague de demandes de reports d'échéances. Les adhérents de l'ASF y ont répondu au cas par cas, en veillant à apporter une solution adaptée et responsable, dans le cadre contractuel existant et dans le but de privilégier l'intérêt du client et d'éviter une forte hausse du nombre d'impayés. Ces reports sont aujourd'hui en très grande majorité parvenus à échéance et le remboursement des crédits a repris sans incidents notables à ce stade. Grâce aux mesures du gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat (chômage partiel, PGE, ...) tout en évitant la mise en place d'un moratoire général sur le crédit aux particuliers, l'impact de la crise a été atténué.

Depuis, et notamment lors du deuxième confinement, il n'a pas été constaté de hausse des demandes de reports ni des impayés de la part des clients.

Pour Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF : « *Au total en 2020, les établissements sont restés vigilants dans l'octroi et le suivi des crédits à la consommation. Le cadre législatif et réglementaire assure une protection efficace du consommateur et la distribution d'un crédit responsable. La prudence reste cependant de mise tant que la pandémie ne sera pas enrayerée.* »

### **Contacts Presse**

Harmonie Benedetti, Communication et Relations Institutionnelles 07 72 35 76 46

Isabelle Bouvet, assistante 06 07 84 31 91

*L'ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 270 adhérents pour près de 288 milliards d'euros d'encours, soit plus de 20% du total des crédits à l'économie du secteur privé français.*

*Les activités des membres de l'ASF sont multiples : financement des entreprises et des professionnels (financement des investissements d'équipement et des investissements immobiliers : crédit-bail, mobilier et immobilier, financements classiques à court, moyen et long terme), financement des particuliers (crédit à la consommation et au logement), services financiers (affacturation et cautions), services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et titrisation).*

<sup>i</sup> Source : « L'impact du Covid-19 sur la situation financière des ménages et des entreprises » juin et août 2020

<sup>ii</sup> Source : stat info T2 2020

<sup>iii</sup> Source : stat info T3 2020